



L'an deux mille vingt et deux, et le treize avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal D'Action Sociale de SAINT-DIONISY régulièrement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni en mairie sous la présidence de Jean-Christophe GREGOIRE, Président.

**PRESENTS :** Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe - Mme ZAJDNER Françoise - M. QUENTIN Bernard - Mme FAUQUET Josée - M. LEHMANN Daniel - Mme BELLANGER Alice - Mme FARGES Véronique

**ABSENTS EXCUSES:** - Mme LIRON Eline - Mme CAILLAULT Catherine - Mme MANE Elsa- M. GABACH Michel

**PROCURATIONS :** Mme MANE Elsa à Mme FAUQUET Josée

**Secrétaire de séance :** M. QUENTIN Bernard

Nombre de membres afférents au conseil d'administration : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 08

Date de la convocation : 06/04/2022

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2021.

### **1/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS par 08 voix pour décide de :

1°/ statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et de procéder au vote du compte de gestion 2021.

### **2/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**Rapporteur :** Mme Françoise ZAJDNER

Le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Maire, se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes excédent ou	Dépenses ou déficit	Recettes excédent ou
<b>Excédent 2020</b>	0	6 645,37		
<b>Réalisations 2021</b>	8 748,78	3 920,00		
<b>Résultat de clotûre 2021</b>	<b>8 748,78</b>	<b>10 565,37</b>		
<b>Restes à réaliser</b>	0	0		
<b>EXCEDENT DE RESULTAT A REPORTER</b>	0	<b>1 816,59</b>		

Il est demandé au Conseil d'administration :

- de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'adopter le compte administratif 2021.

Adopté par 07 voix pour (le Président n'ayant pas pris part au vote)

### **3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Rapporteur : Monsieur le Président

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 816,59 €. Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS par 08 voix pour, décide de reporter la totalité du résultat global excédentaire de la section d'exploitation en recettes de fonctionnement (au 002 excédent de fonctionnement reporté) soit : 1 816,59 € au budget primitif 2022.

### **4/ SECOURS à l'UKRAINE**

Rapporteur : Mme Françoise ZAJDNER

L'Association Hubert PASCAL a informé la préfecture de la mise à disposition de locaux à Aimargues afin d'accueillir des personnes réfugiées en provenance d'UKRAINE.

L'établissement pourrait accueillir une trentaine de personnes. Mais, inoccupés depuis plusieurs mois, ces bâtiments nécessitent quelques travaux de rafraîchissement.

Un appel aux dons est lancé par l'association afin de permettre d'accueillir ces familles dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS par 09 voix pour (arrivée de Mr GABACH Michel qui a pris part au vote) décide d'attribuer la somme de 500 € à l'association Hubert Pascal pour ce soutien aux Ukrainiens et l'inscrire au budget 2022.

### **5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : Monsieur le Président


Le budget primitif 2022 suivant pour le C.C.A.S est proposé :

Les dépenses et les recettes en section d'exploitation s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 10 270,00 €  
Aucun crédit n'est prévu en section d'investissement.

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		
<b>Chap. 011</b>	<b>8 950,00 €</b>	<b>Charges à caractère général</b>
	800,00	Banque alimentaire
	50,00	Documentation
	8000,00	Noël des aînées (spectacles + repas ou colis)
	100,00	Adhésion Banque Alimentaire
<b>Chap. 65</b>	<b>1 320,00 €</b>	Autres charges de gestion courante
	500,00	Secours d'urgence
	320,00	FSL
	500,00	Secours UKRAINE (versement à l'asso. H. Pascal)
<b>TOTAL</b>	<b>10 270,00 €</b>	
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		
<b>Chap. 70</b>	<b>333,00 €</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b> (concession cimetières)
<b>Chap. 74</b>	<b>8 020,41 €</b>	<b>Dotations subventions et participations</b>
	3 020,41	Subvention d'équilibre de la commune
	5 000,00	Subvention Région dispositif accueil réfugiés
<b>Chap.77</b>	<b>100,00 €</b>	<b>Produits exceptionnels (dons)</b>
<b>Chap. 002</b>	<b>1 816,59 €</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 270,00€</b>	

Adopté par 09 voix pour

**Questions diverses :** Pas de questions diverses.


 C.C.A.S de ST-DIONISY, le 26 avril 2022  
 Président,  
 Christophe GREGOIRE